

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 21 août 2012 portant affectation d'un officier commissionné
servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1232231A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux officiers commissionnés;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 3 février 2011 conférant un grade et un emploi d'une officière commissionnée servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense,

Arrête:

Article 1^{er}

La lieutenant Laetitia Andry (NIGEND: 00330862 – NLS: 8046316 – NID: 0359061456) est affectée au centre de concours et de sélection de la région de gendarmerie d'Île-de-France – zone de défense et de sécurité de Paris à compter du 1^{er} octobre 2012 pour occuper un emploi de psychologue à temps plein, officier conseil en recrutement et gestion des compétences.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,*
BERTRAND SOUBELET